

SEANCE DU 25 SEPTEMBRE 2024

Sous la Présidence de
Odile JACOB-VARLET
 Vice-Présidente du C.C.A.S.
 Maire Adjointe de la Ville de Marly

Nombre de membres en exercice	: 11	<u>Etaient présents :</u>	MM. LEFEBVRE, MOREL
Nombre de membres présents	: 06		Mmes FRANCFORT, HETHENER,
Nombre de suffrages exprimés	: 09		JACOB-VARLET, MOREAU
Nombre de membres absents	: 05	<u>Absents excusés</u>	M. HORY (délégation à Mme JACOB-VARLET)
Absent ayant donné procuration	: 03		Mme KUNTZ (délégation à Mme HETHENER)
			Mme HANSE (délégation à Mme FRANCFORT)
		<u>Absents :</u>	Mme NOEL, M. ROTHEA

Les convocations à cette séance ont été envoyées le 18 septembre 2024

XXI – Modification du tableau du personnel

Le Président du C.C.A.S. informe les membres du Conseil d'Administration que dans le cadre de la gestion prévisionnelle du personnel, il y a lieu de procéder à des modifications du tableau des effectifs comme ci-après :

- Multi Accueil : augmentation du temps de travail des postes à temps non complet.

FILIERE	POSTE A MODIFIER		MODIFICATION		DATE D'EFFET
	Nb	GRADE	Nb	GRADE	
MEDICO-SOCIALE	1	Auxiliaire de puériculture classe normale (TNC 26h)	1	Auxiliaire de puériculture classe normale (TNC 28h)	01/11/2024
MEDICO-SOCIALE	1	Agent social (TNC 27h)	1	Agent social (TNC 28h)	01/10/2024
MEDICO-SOCIALE	1	Agent social principal 2 ^{ème} classe (TNC 26h)	1	Agent social principal 2 ^{ème} classe (TNC 28h)	01/10/2024

- Administration générale : Pérennisation des fonctions

FILIERE	POSTE A CREER		DATE D'EFFET
	Nb	GRADE	
ADMINISTRATIVE	1	Adjoint administratif (TNC 28h)	01/10/2024

Vu l'avis conforme du Comité Social Territorial en date du 16 septembre 2024

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration du C.C.A.S. décident à l'unanimité :

- de **MODIFIER** comme présenté ci-dessus le tableau des effectifs du personnel
- de **PREVOIR** les crédits en conséquence au budget
- d'**AUTORISER** le Président ou son représentant à signer tous les actes et accomplir toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Délibération exécutoire compte tenu de sa publication le 26 septembre 2024

Pour extrait conforme, Marly, le 26 septembre 2024

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs.



Pour le Président du C.C.A.S.
La Vice-Présidente,

Odile JACOB – VARLET
Maire – Adjoint de la Ville de Marly
Déléguée aux Affaires Sociales